

Contexte

- Dans notre établissement, les administrations de chimiothérapies anticancéreuses (5-Fluoro-uracile) ayant lieu en hospitalisation à domicile sont préparées par l'Unité de Pharmacie Clinique Oncologique dans des diffuseurs portables.
- Des cas de matériovigilance concernant ces dispositifs médicaux ont été déclarés en 2015.

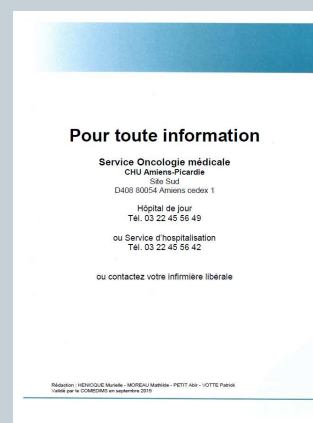
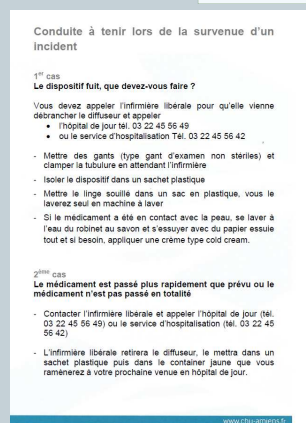
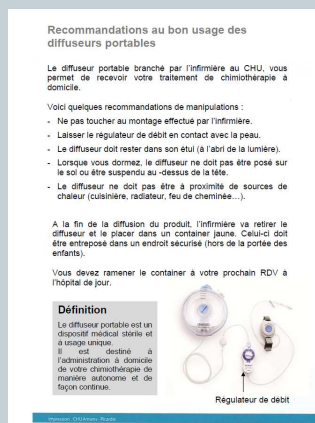
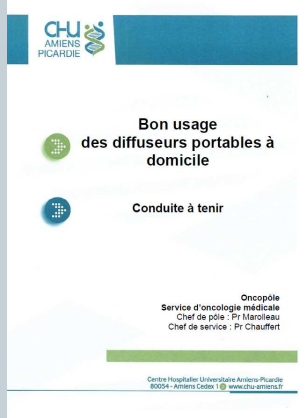
Objectifs

- Rédiger une fiche de bon usage destinée aux patients et à leurs proches, ainsi qu'à l'infirmière libérale.

Matériels et Méthodes

- 1 • Constitution d'un groupe de travail multidisciplinaire.
- 2 • Analyse des déclarations de matériovigilance
• Recensement des problèmes évoqués par les patients et les infirmières liés à l'utilisation du dispositif
- 3 • Rédaction d'une fiche de bon usage des diffuseurs portables à domicile
- 4 • Edition et diffusion de la fiche de bon usage

FICHE DE BON USAGE



Résultats/discussion

- 1500 diffuseurs portables branchés en 2015 en hôpital de jour dans notre établissement
- 8 déclarations de matériovigilance recensées en 2015.
- Les problèmes évoqués :
 - des fuites de médicament => le fournisseur a revu son processus de fabrication
 - des problèmes liés au débit : le produit est soit passé trop rapidement, soit le produit n'est pas passé en totalité => défaut du matériel ou mauvaise utilisation (taux supérieur au taux de tolérance de +/- 20 % pour un débit réglable)
- Les difficultés et les biais => pas de lien direct avec les infirmières libérales, faible nombre de déclarations lié à une sous déclaration possible
- Fiche de bon usage comprend :
 - La définition du diffuseur
 - les recommandations au bon usage
 - La conduite à tenir lors de la survenue d'un incident lié à son utilisation
 - La gestion des déchets
 - Les adresses et numéros de téléphone utiles

Conclusion

- Le patient sous chimiothérapie a souvent beaucoup d'informations qui lui sont données oralement.
- Il nous paraissait important que le patient ait recours à un **support écrit** auquel il puisse se référer en cas d'incident, il en est de même pour l'infirmière libérale avec qui l'hôpital n'a pas de contact direct.
- Depuis septembre 2015, le document, validé par la COMEDIMS, est distribué à tous les patients branchés avec un diffuseur portable. Il faut noter qu'à ce jour, nous n'avons plus recensé de déclarations de matériovigilance.
- Une **enquête d'évaluation** est en cours afin de déterminer s'il s'agit de sous-déclarations ou s'il s'agit d'un impact positif de la fiche de bon usage qui a été correctement suivie.